

Jeudi 11 Juillet 2019

Jeudis du Port 2019

Les restaurateurs ambulants signent une charte favorisant le développement durable.



Fortuné Pellicano, adjoint chargé de l'animation, en présence des premiers signataires de la charte développement durable, Coralie Marzin, Marion Rocher, Claude consola, Jean Marie Henry

Un diagnostic « Développement durable », établi entre 2017 et 2018 pendant les Jeudis du Port a permis de déterminer des points forts et axes d'amélioration pour apporter des évolutions pour les prochaines éditions. Dans ce contexte, une « Charte des restaurateurs ambulants » a été signée par des commerçants désireux de s'engager dans une démarche vertueuse et plus respectueuse de l'environnement.

L'adoption de ces nouvelles pratiques s'ajoute à d'autres nouveautés en 2019, avec la mise en place d'espaces dédiés pour la gestion du tri des déchets par le public, le déploiement d'une majorité de toilettes sèches sur le site ou encore l'installation de parkings à vélo près des deux entrées principales, côté Blaveau et Considère.

Il est proposé aux commerçants ambulants, partenaires historiques des Jeudis du Port, de s'engager sous forme de volontariat dans une démarche progressive et collaborative, les commerçants ambulants le souhaitant étant désignés comme « ambassadeurs de la démarche ».

Les critères établis ont pour objectifs de répondre à des exigences en terme de **gestion des déchets, choix de produits éco-labellisés, optimisation des équipements en termes d'énergie et maîtrise de la consommation d'eau.**

Fruit d'une co-construction entre différents services de la collectivité brestoise, **la charte est basée sur les douze critères** suivants:

1. Utiliser des contenants consignés ou réutilisables,
2. Proposer des « gourmets bags » ou portions variables (notamment pour les enfants),
3. Effectuer le tri sélectif des déchets valorisables,
4. Trier et pratiquer le bio-déchet,
5. Collecter ou faire collecter les huiles alimentaires et les résidus de bacs à graisse par une filière spécialisée,
6. Utiliser des produits éco-labellisés ou nature pour l'entretien,
7. Travailler avec des fournisseurs en démarche environnementale ou commercialiser des éco-produits, des produits locaux de saison,
8. Proposer des repas végétariens/végétaliens,
9. Optimiser le fonctionnement des équipements électriques thermiques et frigorifiques,
10. Faire traiter les eaux usées dans des équipements dédiés,
11. Installer des équipements autonomes en eau,
12. Faire connaître les éco-gestes réalisés (affichage, échanges avec les publics).

Les signataires s'engagent pour au moins 5 critères parmi douze établis.

Cet engagement sera identifiable par un macaron « **Je m'engage** » que les commerçants pourront afficher au-devant de leur stand dès le 25 juillet, date de la première soirée des Jeudis.

Cette démarche proposée par la Ville de Brest a reçu un excellent accueil puisque **ce sont 10 restaurateurs ambulants sur les 15 présents sur site qui s'y sont engagés pour 2019.**

A l'issue de cette édition un bilan de l'opération sera réalisé, pour approfondir l'engagement dès l'année prochaine et envisager de possibles extensions à d'autres événements de la collectivité.